

SEANCE DU 9 MARS 2017

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 9 mars 2017, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Guy MERIGOUT, Maire, selon la convocation en date du 3 mars 2017.

Gérard CHALIVAT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : MERIGOUT Guy, DINCQ Martine, CHALIVAT Gérard, BOOS Ludovic, LIMOUSIN Stéphane, BOYER Eliane, VAUZELLE Gérard, BESSAGUET Anthony.

Absentes : Isabelle CHEVALLIER, Sylvie GANDOIS

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 communal
- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 du service assainissement
- Choix des investissements pour 2017
- Demande de subvention au conseil départemental :
 - Création d'un passage protégé piéton
 - Aménagement du cimetière
 - Aménagement Place du relais (quartier de l'église 2^{ème} tranche)
- Demande de subvention à l'Etat pour « aménagement Place du Relais » (2^{ème} tranche quartier de l'église): *sous réserve d'avoir reçu les documents nécessaires*
- Adhésion au CAUE conseil architecture urbanisme environnement
- Création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (suppression du poste de rédacteur)
- Vente de la bennette
- Demande de subvention de l'école pour une sortie scolaire
- Etude des demandes de subventions

- Questions diverses : travaux de remise en état du logement « mairieT4 », chemins ruraux : demande d'acquisition par la sci de Monvallier, coût de la piscine de St Pardoux

Il est ajouté à l'ordre du jour, avec l'accord des conseillers présents, la validation du programme de voirie SYGESBEM, qui fait partie des investissements pour 2017.

La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la séance précédente.

2017/8-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016,
- déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017/9-2 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire s'étant retiré,

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	7	Pour :	7
Présents :	7	Exprimés :	7	Contre :	0

Sous la présidence de M. Gérard CHALIVAT, doyen et deuxième adjoint, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Guy MERIGOUT, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	49830.30	57354.30	/	57354.30	49830.30
Opérations de l'exercice	277637.91	350355.32	141481.81	219423.40	419119.72	569778.72
TOTAUX	277637.91	400185.62	198836.11	219423.40	476474.02	619609.02
Résultats de clôture	/	72717.41	/	77941.59	/	150659.00
Restes à réaliser	/	/	17900	/	17900	/
TOTAUX CUMULES	277637.91	400185.62	216736.11	219423.40	494374.02	619609.02
RESULTATS DEFINITIFS	/	122547.71	/	2687.29	/	125235

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017/10-3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire reprend sa place.

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016,
- déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017/11-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire s'étant retiré,

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	7	Pour :	7
Présents :	7	Exprimés :	7	Contre :	0

Sous la présidence de M. Gérard CHALIVAT, doyen et deuxième adjoint, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Guy MERIGOUT, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	6024.83	/	13714.85	/	19739.68
Opérations de l'exercice	18474.52	15296.13	37474.23	51613.96	55948.75	66910.09
TOTAUX	18474.52	21320.96	37474.23	65328.81	55948.75	86649.77
Résultats de clôture	3178.39	/	/	14139.73	3178.39	14139.73
Restes à réaliser	/	/	2800	/	2800	/

TOTAUX CUMULES	18474.52	21320.96	40274.23	65328.81	58748.75	86649.77
RESULTATS DEFINITIFS	/	2846.44	/	25054.58	/	27901.02

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire reprend sa place.

Réflexion sur les investissements à réaliser sur 2017. Sont à retenir le projet d'aménagement Place de l'église et place du relais ; la numérisation des registres d'état civil, la création d'un passage piéton, la mise en accessibilité de la salle associative, le chauffage de la classe et de la garderie, l'achat d'un véhicule communal et d'outillage, l'aménagement du cimetière et le programme de voirie SYGESBEM.

Il découle de cette discussion les demandes de subventions suivantes.

2017/12-5 AMENAGEMENT DE SECURITE : création d'un passage piéton – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – programme départemental de répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière 2017

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La Commune de BERNEUIL a reçu plusieurs demandes d'administrés sollicitant la création d'un passage piétons à l'entrée du bourg de Berneuil. Cette demande a été étudiée par la municipalité et il semble opportun de créer un tel équipement, avec toutes les mesures de sécurité qui s'imposent.

L'entreprise VIABILISER.COM a transmis un devis des travaux nécessaires, le montant est de 4908.87 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **4908.87 € hors taxe** au programme départemental de répartition du produit des amendes de police, pour l'année 2017
- Demande au Conseil Départemental l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,

- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 50% soit 2454,43 €
 - Les fonds propres de la commune soit 2454.44 € sur le prix hors taxe.

**2017/13-6 AMENAGEMENT DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENTALE – CTD 2017**

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La Commune de BERNEUIL a signé la Charte Zéro pesticide, elle souhaite aménager le cimetière en adéquation avec celle-ci, d'autre part les allées nécessitent une réfection pour une meilleure circulation de chacun. Dans un premier temps, afin de réduire le désherbage des allées, un goudronnage est essentiel. Puis la mise en place de végétation à croissance lente sera réalisée.

L'ATEC a transmis une étude chiffrée des travaux nécessaires, le montant est de 20 000 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **20 000,00 € hors taxe** au programme départemental – CTD - pour l'année 2017
- Demande au Conseil Départemental l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 40% soit 8000.00 €
 - Les fonds propres de la commune soit 12 000.00 € sur le prix hors taxe.

**2017/14-7 AMENAGEMENT DE LA PLACE DU RELAIS – quartier de l'église 2^{ème} tranche –
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – CCDI 2017**

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La Commune de BERNEUIL a initié le projet d'aménagement du quartier de l'église. Notre projet initial se concentrait sur la place de l'église. Il a été amené à évoluer vers un projet englobant la place du relais et la rue du pigeonier afin de constituer un ensemble homogène et cohérent. Cette évolution induit des coûts supplémentaires que nous financerons par une 2^{ème} tranche.

Le bureau d'étude a transmis un détail estimatif des travaux nécessaires à la deuxième tranche d'un montant de 75 208.50 € hors taxe auxquels doivent s'ajouter les frais annexes de 9800€, soit un total de 85 008.50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **85 008.50 € hors taxe** au programme départemental – CDDI - pour l'année 2017
- Demande au Conseil Départemental l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 50% soit 42 504.25 €
 - La DETR évaluée à 25% soit 21 252.13
 - Les fonds propres de la commune soit 21 252.12 € sur le prix hors taxe.

2017/15-8 AMENAGEMENT DE LA PLACE DU RELAIS - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La commune a décidé de valoriser son centre-bourg en aménageant ses places. Après la place de l'église, il est décidé d'aménager la place du relais et la rue du pigeonier.

Le bureau d'étude a transmis un détail estimatif des travaux nécessaires pour l'ensemble du projet dont le montant est de 85 008.50 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **85 008.50 € hors taxe** au programme de l'Etat – DETR pour l'année 2017
- Demande à l'Etat l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La DETR évaluée à 25% soit 21 252.13
 - La subvention départementale évaluée à 50% soit 42 504.25 €
 - Les fonds propres de la commune soit 21 252.12 € sur le prix hors taxe.

2017/16-9 ADHESION AU CAUE - CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La Commune de BERNEUIL est engagée dans le projet de revitalisation du centre-bourg avec entre autre l'aide technique du CAUE. Il est donc nécessaire d'adhérer à cette association afin de profiter pleinement de ses services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE, moyennant une participation de 100€. (compte 6281)

2017/17-10 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 septembre 2016,
Considérant l'avancement de grade auquel peut prétendre un agent,

- sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) décident de créer à compter du 1^{er} avril 2017 un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet et décident de supprimer l'emploi de rédacteur à temps complet,

2°) approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} avril 2017 comme suit:

Filière	Grades	Ca t	Effectifs Budg.	Effectif s pourvu s	Durée hebdo.	Fondemen t/ statut
Administrative	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35h	titulaire
	Emploi d'avenir – adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h	Contrat de droit privé
Technique	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	2	2	35h	titulaires

	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	1	1	26/35 ^{ème}	Titulaire
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (cdd)	C	1	1	17,20/35 ^{ème} (17h12)	contrat de droit public (art.3-3)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

2017/18-11 VENTE DE LA BENNETTE

Guy MERIGOUT quitte la séance.

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	7	Pour :	7
Présents :	7	Exprimés :	7	Contre :	0

M Gérard CHALIVAT prend la présidence du Conseil. Il indique que la commune a une bennette à vendre,

Considérant l'état et l'âge de ce matériel, dont la date d'achat est de 2000,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

de céder, la bennette – non inscrite à l'inventaire - achetée en 2000, au prix de 60 € à M Guy MERIGOUT, 1 bis la Dève 87300 BERNEUIL.

DIT :

que cette recette sera portée au budget principal (*exercice 2017 et compte 7788*).

Guy MERIGOUT reprend sa place.

2017/19-12 ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE A L'ECOLE DE BERNEUIL POUR UNE SORTIE SCOLAIRE :

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire donne lecture du projet de sortie scolaire à BUSSIERE GALANT sur le site Terres de cabanes, en juin 2017.

Au vu du projet de financement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une participation communale de 430 €. Cette contribution sera versée à la coopérative scolaire.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65738 du budget communal.

Sont étudiées diverses demandes de subventions de divers organismes. Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite.

2017/20-13 PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La Commission de VOIRIE de la Commune de BERNEUIL a retenu les travaux suivants au titre de son programme de VOIRIE 2017 :

Travaux à effectuer :

- ❖ Grosses réparations route du Masgaudoux VC 10 12 500.00
- ❖ Grosses réparations route de Fontenille VC 4 8 000.00

Total hors taxe 20 500.00

TVA 4 100.00

- Aide à maîtrise d'œuvre (ATEC)..... 381.05 €
- Sygesbem..... 1 025.00 €
- **Total ttc..... 26 006.05€**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux ci-dessus et décide de financer les travaux prévus ainsi :

Subvention attribuée du Conseil départemental..... 10 250.00.€

Part communale financée par fonds propres.....15 756.05 €

MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL

26 006.05 €

QUESTIONS DIVERSES

Remise en état du logement T4 : le maire indique que des devis avaient été demandés à 2 entreprises différentes. L'une d'elle propose une réfection, hors portes, à 4200 € comprenant rebouchage de trous, lessivage et mise en peinture murs et plafonds. L'autre propose le remplacement des portes en sus, mais pour un montant de 11 815.81€. Ce prix est trop important. Le maire pourra contracter avec la première entreprise. (cf délibération 15 du 28/3/2014)

Chemins ruraux : demande d'acquisition de chemins par la SCI de Monvallier à 0,10€ le m2, dont un chemin limitrophe avec Breuilaufa. Sur le principe le conseil municipal s'oppose à

une vente à ce tarif, car les précédentes ventes ont eu lieu à 0,20€ le m². Affaire à suivre et à débattre lors d'un prochain conseil pour la suite à donner.

Projet de camping à la Borderie : une personne souhaite acquérir une propriété en vente à la Borderie et y installer un camping, chambre d'hôtes. Elle souhaite savoir l'avis de la commune et les possibilités de réalisation. Renseignements pris, il est opportun de lui proposer de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel afin de savoir si son projet est réalisable.

Diagnostic du réseau d'assainissement : ce diagnostic serait intéressant pour la commune et sera intéressant également pour la communauté de communes lors de la prise de compétence. Cette dépense est subventionnée par l'agence de l'eau et par le département à hauteur de 70%. L'agence de l'eau met fin à cette aide en 2017. Un groupement de commandes en envisagé avec d'autres communes de la CCHLEM.

Natation scolaire à la piscine de Saint-Pardoux : lecture du courrier du Président du conseil départemental. Un tarif intéressant est proposé aux écoles dans le cadre de la natation scolaire. Il est prévu de se rapprocher de la mairie de Blond (RPI) et des enseignantes, afin que cela soit étudié et éventuellement proposé aux élèves.

Le Maire indique qu'il faut trouver des pistes pour augmenter les recettes de la commune. Il propose de créer une taxe sur les logements vacants, ce qui s'accorde tout à fait avec la politique de redynamisation du centre-bourg que la municipalité a engagé. La délibération sera à prendre avant octobre pour une application en 2018.

La séance est levée à 0h15.

13 délibérations ont été prises.

2017/8-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET COMMUNAL

2017/9-2 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

2017/10-3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

2017/11-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

2017/12-5 AMENAGEMENT DE SECURITE : création d'un passage piéton – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – programme départemental de répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière 2017

2017/13-6 AMENAGEMENT DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – CTD 2017

2017/14-7 AMENAGEMENT DE LA PLACE DU RELAIS – quartier de l'église 2^{ème} tranche – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – CCDI 2017

2017/15-8 AMENAGEMENT DE LA PLACE DU RELAIS - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

2017/16-9 ADHESION AU CAUE - CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT

2017/17-10 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

2017/18-11 VENTE DE LA BENNETTE

2017/19-12 ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE A L'ECOLE DE BERNEUIL POUR UNE SORTIE SCOLAIRE :

Commune de BERNEUIL
Séance du 9 mars 2017

2017/20-13 PROGRAMME DE VOIRIE 2017